

COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE
CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 03 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt deux mars, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Seuil d'Argonne étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent LOMBART, Maire.

Etaient présents : V. Lombart, M-C George, M-C Michel, J. Pinet, M. Ganassali, R. Colin, E. Schaeffer, N. Bertin, G. Pirot, C. Charton.

Absents excusés : Y. Gallois (pouvoir à E. Schaeffer), S. Gauthier (pouvoir à M. Ganassali).

Absent : M. Lionnet.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, E. Schaeffer, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Vote du compte administratif et du compte de gestion de la commune

Délibération n°06

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte administratif communal 2023 qui sont en accord avec ceux du compte de gestion de la Trésorerie.

Au moment du vote, Monsieur le Maire se retire et le Conseil délibère sous la présidence de Madame Marie-Cécile GEORGE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion avec les chiffres suivants :

Pour l'année 2023 :

Excédent en fonctionnement : 98 008,77 €

Déficit en investissement : 294 334,29 €

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Délibération n°07

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du remplissage de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024, il convient de voter les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 soit :

Taxe foncière (bâti) : 31,93 %

Taxe foncière non bâti : 18,31 %

Taxe habitation : 9,74 %

C.F.E : 10,31 %

Subventions aux associations

Réunion de la commission Vie Locale avant le vote des subventions lors du conseil municipal du 4 avril 2024.

Affectation du résultat 2023

Report du vote de l'affectation du résultat 2023 au prochain conseil.

Préparation BP 2024

Monsieur le Maire présente les propositions relatives au Budget Primitif 2024. Quelques modifications doivent être apportées avant le vote lors du prochain conseil.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le congrès départemental des Sapeurs-Pompiers se déroulera à Triaucourt en juin. La date reste encore à confirmer.